

Parlementaires liégeois

PV de la réunion du 21 février avec les clubs de la Province

Présents :

1. pour le CP : Monsieur Vinci, Président et Monsieur Dierckx, Membre
2. pour le CJP : Monsieur François, Président et Monsieur Lange, Membre
3. pour les Parlementaires : Monsieur Bellefroid, Président et Messieurs Deward, Linden et Brouckmans
4. Clubs représentés : BC Cointe, ROBC Dolhain, Pt Chaud Sprimont, Royal ACSA Mosa, CJS Chênée, Union Liège et Rebond Neuvillois.
5. Le club de Waremme et le club de Belgacom Liège Basket sont excusés.

Le Président de la délégation parlementaire ouvre la séance en accueillant les représentants des clubs cités ci-avant ainsi que des membres du CP et CJP. L'objectif de la réunion est de permettre aux clubs de s'exprimer sur le fonctionnement de l'AWBB, également sur ses aspects financiers.

L'occasion est donnée aux clubs de donner leur avis sans attendre l'assemblée provinciale – la délégation parlementaire est d'ailleurs à leur disposition tout au long de l'année – seul point à retenir : pour l'introduction de propositions de modifications statutaires elles doivent parvenir chez les parlementaires au plus tard en décembre car c'est à l'assemblée générale de mars qu'elles doivent être soumises au vote.

Toutes ces précisions étant rappelées les questions écrites et orales des clubs sont abordées – des réponses seront apportées tantôt par le CP, tantôt par le CJP, tantôt par les parlementaires.

Les points ci-après ont été soulevés :

Application d'une amende pour rapport manquant – évocation des lacunes postales mais également contrôle non exercé par l'arbitre – proposition d'une modification statutaire et en attendant application pure et simple des statuts existants.

Match entre Cointe et Awans – une réunion entre les parties concernées a été proposée par le Président de la Fédération.

Centre de Formation – pourquoi le centre n'est-il pas soumis à l'amende (ex. licences manquantes) – n'est-il pas du devoir du Centre de montrer l'exemple ?

Remise pour intempérie – échange de vue entre les clubs et les représentants du CP – chacune des parties avançant des arguments – les clubs penchent plus pour tendance une remise générale plutôt qu'une remise au coup par coup.

Indemnité de formation – actuellement en suspens car les difficultés rencontrées avec le programme ne sont pas encore résolues !!! Les clubs commencent sérieusement à s'impatienter car des montants importants sont en jeu.

Licence avec photo : prolongation annoncée jusque fin mars- pour la saison 2011-2012 application d'une amende si la licence est sans photo ; pour la saison suivante : le joueur ne pourra participer à la rencontre s'il a une licence sans photo. Evocation par les clubs du contrôle des photos envoyées – de certaines erreurs dans la communication des dates- une priorité aurait été demandée pour les moins de 12 ans – différence par rapport avec la carte d'identité : cette dernière ne peut être réclamée que par une personne assermentée ce qui n'est pas le cas des arbitres.

Traitement des amendes : ...l'erreur étant humaine ne pourrait-on envisager un système qui ne pénaliserait pas les clubs à la première erreur commise ? Certaines amendes pourraient facilement être évitées si les clubs étaient plus attentifs. Néanmoins on pourrait peut être envisager des sanctions sportives plutôt que financières –à étudier. Notons que des séances d'information sont notamment organisées par le CP pour apprendre à tenir une feuille de match.

Les clubs soulignent un désintérêt des bénévoles en raison des nombreuses contraintes administratives : feuille, chrono, 24 secondes, etc. Dans d'autres sports ces contraintes n'existent pas – étant donné les règles existantes est-il possible de diminuer ces contraintes administratives ?

Evocation de la Coupe Provinciale au cours de laquelle des clubs alignent des joueurs dans l'équipe d'une catégorie supérieure – ne pourrait-on résoudre ce problème en instaurant un handicap ? Sinon faut-il en arriver à introduire une réclamation ?

Trésorerie des clubs – pourrait-on désigner pour certains matches des arbitres plus proches de la région : ex. pour un match entre deux clubs de la région de Verviers ne pas désigner des liégeois mais des arbitres de l'Est du pays ? Pas toujours évident en raison des arbitres disponibles.

A propos de l'arbitrage les clubs souhaitent plus de dialogue avec la « table », souhaitent être aidés – dans le cadre de leur formation prévoir un cours de psychologie.

A l'occasion d'un passage auprès du CJP, après avoir connu la sanction le CJP ne pourrait-il pas rappeler la procédure à suivre pour aller en appel – bien noté par les représentants du CJP.- rappelons l'existence d'une procédure d'urgence (PJ45 – dans les 24h.. peut être prévoir 48h de manière à ce que le club ait le temps de consulter l'un ou l'autre de ses membres pour prendre décision ?

PC53 – Il est constaté que l'application de cet article n'atteint pas l'objectif qui lui avait été fixé – nous précisons que cet article va être revu et que nous en avons discuté avec le Président de l'AWBB lors de sa visite le 7 février. Quid d'abaisser l'âge à 21 ans au lieu de 23 ans (clubs présents favorables) et de limiter à 3 joueurs.

Présentation par Monsieur M. Maréchal de l'application du PC1 – PF 15 – une complète transparence de l'appartenance des arbitres, leur disponibilité, des arbitres actifs, etc.

A la suite de toutes ces questions, au nom des Autorités présentes, Monsieur Bellefroid remercie les clubs de leur participation. Monsieur Bellefroid confirme que notre souhait est d'aider les clubs. Il rappelle d'autre part que pour les propositions de modifications statutaires celles-ci doivent parvenir à la délégation parlementaire pour décembre au plus tard, ces propositions étant présentées au vote à l'AG de mars.

R. Brouckmans
Secrétaire de la délégation parlementaire liégeoise